

Mon licenciement est un assassinat scientifique et judiciaire.

Il est scandaleux que Rigshospitalet me congédie. C'est une attaque claire contre la recherche indépendante et la liberté d'expression.

Par Peter C. Gøtzsche, Professeur et directeur suspendu du Nordic Cochrane Center

Vous ne croiriez pas que cela puisse se produire dans un pays comme le Danemark. Rigshospitalet [*l'un des principaux hôpitaux de Copenhague - ndt*] a licencié un fonctionnaire sans préavis, celui-ci avait co-fondé il y a 25 ans le centre de Collaboration Cochrane, et monté de toutes pièces le Centre Nordic Cochrane dont il avait fait un centre de recherche de renommée mondiale.

Le motif officiel de mon licenciement selon Per Jørgensen, le directeur adjoint de Rigshospitalet, est qu'il a perdu confiance en ma capacité à diriger le centre. Ce n'est pas une raison objective et cela est contredit par mes résultats.

Le licenciement a été brutal. Il a eu lieu le 29 octobre, lors de ma toute première convocation. J'ai été suspendu et traité comme si j'avais commis un crime grave. Je n'ai même pas été autorisé à retourner à mon bureau et il a été interdit à mon équipe de me contacter. Mes 5 étudiants doctorants en particulier ne peuvent comprendre le raisonnement qui se cache derrière tout cela, ils ont donc écrit à l'hôpital et au ministre et ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas préparer leurs travaux sans mon aide en tant que responsable. Jørgensen et Mette Risak, directrice du personnel, ont préféré éviter un licenciement et m'ont donc invité à conclure un "accord mutuel de démission", comme on l'appelle à tort, avec quelques mois de salaire supplémentaire au-delà des trois mois, que je recevrais de toute façon.

Mon syndicat était fier d'avoir négocié une rémunération supplémentaire de 10 mois, ce qui n'était jamais arrivé auparavant, alors que j'ai considéré cela comme un signe que l'hôpital avait un cas extrêmement grave qui ne résisterait pas aux feux des projecteurs. L'accord précisait :

Il existe un accord entre les parties sur le fait que le contenu de l'accord n'est pas communiqué à des tiers. L'annonce aux employés et aux partenaires internes et externes concernés sera convenue avec le conseil d'administration. L'accord constitue la décision finale et définitive concernant toute réclamation entre les parties, sans préjudice.

Bâillonnement total. J'ai répondu une semaine plus tard, avec copie au ministère, que ma liberté d'expression n'était pas à vendre et que ce qui se passait devait être exposé en pleine lumière. Dans ma lettre, j'ai écrit ceci :

- les politiques et les patients sont très satisfaits de mes efforts
- en 2015 des patients en psychiatrie ont voté pour que je devienne le Danois de l'année et je me suis retrouvé dans le top 10
- en 2016, je suis devenu défenseur du réseau Hearing Voices
- tout le monde a attaché une grande importance à l'indépendance du Centre
- j'ai permis à la communauté d'économiser des milliards de couronnes danoises grâce à trois de mes revues de la littérature.

J'ai également écrit que je pensais que mon licenciement imminent visait à faire taire une voix importante dans le débat, tout comme mon expulsion le 13 septembre de la Collaboration Cochrane. La direction de Cochrane a été très agacée que je publie une critique bien étayée de la revue de la littérature Cochrane sur les vaccins contre le HPV. On m'a dit que critiquer la

science de ses collègues est un mauvais comportement quand on est membre du conseil d'administration ou directeur de Cochrane. De toute évidence, il s'agit de censure scientifique.

En examinant les essais randomisés que nous avons reçus de l'Agence Européenne des Médicaments, nous avons montré que les vaccins anti-HPV pouvaient causer de graves dommages neurologiques, qui ne sont pas censés exister selon les autorités. Nous publions ces résultats dans une thèse de doctorat, et les avons présentés le 12 octobre lors de notre colloque pour le 25^e anniversaire à Rigshospitalet.

Au lieu de faire taire une voix importante, Rigshospitalet et le ministère devraient me protéger. Me mettre à la porte revient à envoyer un fâcheux signal comme quoi, si les résultats de votre recherche sont gênants ou sèment le trouble public ou menacent les bénéfices de l'industrie pharmaceutique (ce qui nous préoccupe beaucoup au Danemark), alors nous vous licencierons.

Étonnamment, bon nombre des documents que mon avocat a obtenus du Ministère par le biais de la loi sur la liberté d'information sont des articles dans lesquels les acteurs du secteur de la santé, c'est-à-dire les psychiatres, les médecins en conflit d'intérêts, les Agences sanitaires et les éditeurs de revues financées par l'industrie pharmaceutique, essaient de me présenter comme indigne de confiance afin de préserver leurs propres intérêts.

Cela a suscité un ressentiment massif. Plusieurs articles, par exemple dans Science, Nature, BMJ et Lancet, ont annoncé que j'étais renvoyé de la Collaboration Cochrane après un processus au cours duquel de nouvelles accusations ont été inventées sur-le-champ au moment même où les avocats de Cochrane ont instruit le dossier et m'ont innocenté de toutes les accusations. Je pense avoir des preuves irréfutables que la procédure n'est pas valable. Le lendemain, quatre membres ont démissionné du conseil d'administration en signe de protestation.

L'affaire ne concerne pas ma personne, mais des principes importants que la direction de Cochrane a bafoués. La crédibilité de Cochrane s'est effondrée parce que je suis connu pour la haute qualité de mes recherches, mon intégrité et mon incorruptibilité.

Les 31 directeurs de Centre en Espagne et en Amérique latine ont exigé l'ouverture d'une enquête indépendante sur le procès Cochrane à mon encontre, ce que le Conseil a rejeté car une telle enquête conduirait à sa disparition. Je me suis plaint à la Commission des associations caritatives en Angleterre d'une grave erreur d'administration commise par le PDG de Cochrane, Mark Wilson, et le conseil de direction, qui ont enfreint toutes les règles essentielles applicables aux organisations caritatives et à Cochrane.

Pourquoi Rigshospitalet veut-il me renvoyer? Il est extrêmement rare que Rigshospitalet licencie un médecin-chef. Je me suis occupé des intérêts du Centre nordique Cochrane, du centre Collaboration Cochrane, des patients et du Danemark, et je pense avoir servi mon pays de manière exemplaire au cours de mes 25 années en tant que haut responsable.

D'autres partagent mon point de vue. Plus de 8 000 signatures ont été envoyées au ministre pour demander l'annulation de mon licenciement, avec des personnalités telles que Sir Iain Chalmers cofondateur de Cochrane ; Fiona Godlee la rédactrice en chef du BMJ ; Margrete Auken membre du Parlement européen qui a fait beaucoup pour mettre les données à la disposition des chercheurs ; le psychiatre David Healy, très respecté en tant qu'un des plus grands experts mondiaux en matière de médicaments psychiatriques, et le chercheur en santé le plus cité dans le monde, John Ioannidis de l'Université de Stanford.

Il ressort de la correspondance dont nous avons eu connaissance que le ministère et Rigshospitalet ont étroitement collaboré ensemble et avec Wilson, alors que je n'ai pas été

entendu, et bien qu'il soit bien documenté que Wilson ne fournit pas toujours une image parfaite et juste, ce que j'avais indiqué au Rigshospitalet en fournissant des exemples dans ma lettre d'audition à l'hôpital. Wilson a exigé que je ne sois plus autorisé à travailler au Centre Cochrane. Le ministère et Rigshospitalet lui ont fait plaisir, bien que, selon les règles de Cochrane, je puisse continuer à travailler en tant que chef de département ou médecin-chef. Il est scandaleux qu'une personne vienne de cette façon s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays, de surcroît, contrairement aux règles.

Le ministère est, dans une large mesure, solidairement responsable du fait qu'il soit allé jusque-là parce qu'il a annoncé à Rigshospitalet le 12 octobre que le versement de la subvention fiscale aux cinq groupes danois Cochrane avait été arrêté jusqu'à ce que Rigshospitalet se conforme aux conditions préalables dans la loi de finances, notamment en veillant à ce que le centre fasse partie de la collaboration internationale Cochrane.

Grâce à notre accès aux documents, nous avons récemment appris que le ministère et Rigshospitalet, depuis le 1er octobre via les courriels de Wilson, étaient pleinement conscients du fait que le Centre faisait toujours partie de Cochrane. Cependant, le Ministère et l'hôpital ont gardé cette connaissance pour eux-mêmes. Lors d'une réunion avec mon personnel le 5 novembre, lorsque Jørgensen a tenté d'expliquer pourquoi j'allais être renvoyé, raisons que le personnel n'a pas comprises, il a continué à donner l'impression que le Centre ne faisait pas partie de Cochrane.

Le 28 septembre, j'ai tenté de retirer le Centre du partenariat Cochrane parce que j'ai découvert, par l'intermédiaire d'un journaliste :

- que le personnel de Wilson avait changé notre site Web dans notre dos, qu'il nous avait privé de nos droits administratifs sans nous en informer,
- qu'il m'avait supprimé en tant qu'employé même si je l'étais toujours,
- qu'il avait ajouté une déclaration incorrecte et profondément diffamatoire du conseil à mon sujet en première page.

J'ai agi de bonne foi lorsque j'ai essayé de retirer le Centre, car l'hôpital a toujours insisté sur le fait que le Centre n'était que notre hôte et qu'il ne pouvait pas interférer sur mes décisions. Je ne pouvais pas voir dans les remarques de la loi des finances qu'il était obligatoire que nous devions participer au partenariat Cochrane. Plus tard, je me suis rendu compte que le retrait n'était jamais appliqué parce que Wilson ne l'avait pas approuvé.

Mes collaborateurs ont eu très peur de perdre leur emploi et le sont toujours parce que la subvention de financement est retenue. Le Ministère et Rigshospitalet ont causé une insécurité importante et inutile à environ 50 employés pendant deux mois en donnant, contrairement aux faits, au monde extérieur l'impression que les conditions de versement de la subvention n'étaient pas remplies. Cela n'a rien à voir avec le fait que je travaille toujours ou pas au Centre car son directeur adjoint s'occupera des tâches liées à Cochrane si je ne peux ou ne dois pas le faire. Il semble que le Ministère et l'hôpital aient utilisé tous les moyens à leur disposition pour répondre à la demande inhabituelle de Wilson voulant que je sois licencié, même si 50 employés en ont souffert.

Ma situation est le résultat d'une lutte de pouvoir entre deux ailes. L'une est dirigée par Wilson, qui prône que tout le monde à Cochrane doit parler d'une même voix : il s'oppose aux débats scientifiques ouverts sur la qualité et la fiabilité des revues sérieuses de la littérature de Cochrane, il met davantage l'accent sur la «marque», «notre produit» et les «affaires» que sur la connaissance scientifique et il accepte les conflits d'intérêts économiques en lien avec l'industrie pharmaceutique.

L'autre aile veut ramener Cochrane à ses valeurs d'origine: débats scientifiques libres, pas de conflits d'intérêts financiers pour les chercheurs travaillant sur les revues de la littérature Cochrane en rapport avec les entreprises dont ils évaluent les produits; et ouverture, transparence, démocratie et coopération.

En tant que membre du conseil d'administration de Cochrane (avec le plus grand nombre de votes personnels parmi les 11 candidats, malgré le fait que je sois le seul à avoir critiqué la direction de Cochrane dans ma déclaration électorale) j'ai fait de mon mieux pour changer la situation.

Malgré un grand soutien, j'ai perdu la lutte pour le pouvoir. Si c'est la raison pour laquelle le service de santé veut me renvoyer, alors le Danemark soutient la nouvelle ligne directrice de Cochrane : «une seule voix», l'absence de débats scientifiques et des relations étroites avec l'industrie pharmaceutique, ce qui rendra Cochrane inutile.

J'ai suggéré que le Centre change de statut en Centre de médecine factuelle, comme le font actuellement plusieurs autres centres Cochrane, car cela serait plus avantageux pour le Danemark que d'être membre d'une organisation Cochrane qui ne respecte pas ses valeurs énoncées.

Il faut de nombreuses années pour construire un centre de recherche performant, mais il suffit d'un moment pour le détruire par une décision administrative insensée. Le cauchemar de chaque chercheur est un manque de compréhension et d'appréciation de la part de ceux qui ont le pouvoir institutionnel. Cela m'a frappé totalement à Cochrane et me frappe à présent au Danemark.

Il s'agit de principes car c'est l'un des domaines les plus lourds en santé: les effets bénéfiques et néfastes des médicaments et autres technologies médicales. Si vous pouvez facilement vous débarrasser des personnes gênantes, et donc de leurs recherches et de leur participation au débat universitaire, cela peut avoir de graves conséquences pour la santé publique et pour l'économie. Si le Danemark souscrit aux principes fondamentaux de Cochrane - débat scientifique libre et indépendance de l'industrie pharmaceutique-, alors le Danemark devrait m'apporter tout le soutien possible au lieu de me renvoyer.

Le Danemark devrait également déterminer s'il est acceptable qu'une personne à Londres, comme cela se fait de plus en plus, ait la possibilité de décider de l'utilisation des crédits du ministère danois, et même de décider si des personnes employées et rémunérées avec des fonds qui ne lui appartiennent pas, et n'ayant rien fait de mal, puissent être renvoyées. Tous les Centres Cochrane dans le monde, à l'exception du centre britannique, s'opposent au fort contrôle centralisé de la liberté d'action sur les fonds que les centres eux-mêmes ont acquis.

Si Rigshospitalet me licencie, les conséquences sont les suivantes:

1. Tout le monde y perd, aussi bien Rigshospitalet, le Ministère, le Danemark et Cochrane. Le psychiatre David Healy a déclaré lors d'une conférence à l'Université de Toronto en 2000 que le médicament le plus vendu au monde, une pilule contre la dépression d'Eli Lilly, pouvait conduire au suicide. Eli Lilly était un donateur majeur du département et Healy a été licencié. 18 ans après les faits, on fait toujours référence à ce scandale. Rigshospitalet devrait réfléchir à cela.
2. La tourmente qui existe déjà va augmenter considérablement. Beaucoup sont en colère contre le traitement que Cochrane m'a infligé et ils savent que cela vient de Wilson qui contrôle tout y compris le comité directeur de Cochrane, ce que j'ai moi-même expérimenté. Si Wilson réussit à me faire virer, cela aura des conséquences inimaginables. Le personnel de Cochrane est déjà inquiet sur les conséquences futures

et beaucoup se retireront de leurs centres ou de leurs groupes s'ils constatent que le pouvoir de Wilson est pratiquement illimité.

3. Mon avocat et moi-même évaluerons soigneusement les raisons de mon licenciement dans le but d'intenter des poursuites en dommages-intérêts contre Rigshospitalet pour le licenciement injustifié et contre Cochrane pour la propagation de propos gravement diffamatoires, avec des conséquences financières pour moi. Cela nuirait davantage à Cochrane.

4. Le ministère, le Danemark et Rigshospitalet auront un rôle insignifiant dans les documentaires et les livres en préparation sur la liberté scientifique et le sort des lanceurs d'alerte. Cela attirera l'attention à l'étranger sur le fait que le Danemark ne réembauchera pas une personne si elle obtient gain de cause dans une affaire de licenciement injustifié.

La question revêt une importance capitale, j'ai aujourd'hui envoyé une copie de mon audition à Rigshospitalet, au Ministre et à l'Association des médecins spécialistes. J'ai également envoyé une copie d'une lettre de mon avocat, qui est incluse dans ma réponse. Ce n'est pas juste une affaire entre Rigshospitalet et moi.

Le ministère a une coresponsabilité significative dans cette situation. Le chercheur en santé le plus cité au monde a écrit à la Ministre pour lui dire qu'il était convaincu qu'elle ne voudra pas être du mauvais côté de l'histoire.

Peter C. Gøtzsche